

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PAYS NOYONNAIS 2023



SOMMAIRE

ÉDITO P. 3

LA COLLECTIVITÉ P. 4

DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DE NOTRE TERRITOIRE P. 10

ASSURER DES SERVICES DE QUALITÉ À LA POPULATION P. 24

PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT P. 34

NOS MOYENS POUR AGIR P. 42

Le rapport d'activité 2023 est une publication de la Communauté de communes du Pays noyonnais (CCPN)

Direction générale : Communauté de communes du Pays noyonnais - Campus économique Inovia - 1435 boulevard Cambronne, CS 30110 - 60400 NOYON

Directeur de la publication : Sandrine Dauchelle

Conception, réalisation, rédaction : Service communication

Crédit photos : Communauté de communes du Pays noyonnais, Drones d'école, OT DU Pays Noyonnais, Pays Sources et Vallées, Fotolia, Adobe Stock et Freepik



C'est avec fierté et enthousiasme que je vous présente le rapport d'activité 2023 de notre Communauté de Communes, un document qui reflète les nombreux projets, actions et défis relevés tout au long de cette année.

En 2023, nous avons poursuivi notre ambition de construire un territoire dynamique, solidaire et durable, où il fait bon vivre, travailler et se projeter.

Dans un contexte parfois marqué par l'incertitude, notamment économique et climatique, notre Communauté de Communes a su mobiliser toutes ses ressources pour répondre aux attentes des 33 000 habitants qui font la richesse de notre territoire.

Cette année a été marquée par des avancées concrètes dans des domaines clés :

- Développement économique : La Communauté de communes met à disposition un service dédié à la création, la reprise et le développement des entreprises.
- Aménagement et cadre de vie : Le projet du Canal Seine-Nord Europe continue de se développer avec les premiers travaux prévus en 2024.
- Solidarités et services à la population : L'accueil des enfants, que ce soit par l'accueil périscolaire et la restauration, leur permet de se connaitre, d'apprendre et de se développer.
- Développement touristique : La Communauté de communes est le partenaire privilégié des initiatives locales en soutenant et en promouvant toutes les manifestations et événements du territoire.

Mais derrière ces réussites se cache avant tout un travail collectif : celui de nos élus, agents, partenaires locaux et, bien sûr, des citoyens qui s'impliquent dans la vie du territoire. Ensemble, nous avons démontré que la coopération et l'engagement sont les clés d'un avenir partagé.

Je vous invite à parcourir ce rapport pour découvrir en détail les projets qui nous rassemblent et les initiatives qui façonnent notre avenir commun. Soyez assurés de notre engagement à poursuivre cet élan, dans un esprit de dialogue et de responsabilité.

Sandrine Dauchelle
Présidente de la communauté
de communes du Pays noyonnais

Une collectivité pour un territoire

Le SIVOM, créé en 1976, transfère ses compétences en 1997 à la CCHVO qui devient, en 2005, la Communauté de communes du Pays noyonnais.

Il s'agit d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Son fonctionnement est régi par le code général des collectivités territoriales.

La Communauté de communes du Pays noyonnais exerce les missions que les communes ont choisi de lui transférer. Elle permet de mutualiser des moyens humains, financiers et techniques autour de projets communs de développement et d'aménagement de l'espace.

La vision globale et cohérente de l'ensemble du territoire permet ainsi d'en améliorer l'attractivité.

En chiffres

- > 42 communes
- > 267 km²
- > 32 519 habitants
- > 4% de la population du département



Zoom sur les 42 communes

APPILLY | 60400

appilly@paysnoyonnais.fr
03 44 43 00 84

> Pop. : 517 habitants

BABCEUF | 60400

babceuf@paysnoyonnais.fr
09 65 16 61 92

> Pop. : 511 habitants

BEAUGIES-SOUS-BOIS | 60640

beaugies-sous-bois@paysnoyonnais.fr
03 60 19 20 37

> Pop. : 99 habitants

BEAURAINS-LÈS-NOYON | 60400

commune.beaurains@orange.fr
09 66 42 69 10

> Pop. : 338 habitants

BÉHÉRICOURT | 60400

commune.behericourt@wanadoo.fr
03 44 09 96 32

> Pop. : 198 habitants

BERLANCOURT | 60640

berlancourt@paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 07

> Pop. : 312 habitants

BRÉTIGNY | 60400

bretigny@paysnoyonnais.fr
03 44 43 02 92

> Pop. : 431 habitants

BUSSY | 60400

bussy@paysnoyonnais.fr
03 60 40 14 62

> Pop. : 304 habitants

CAISNES | 60400

caisnes@paysnoyonnais.fr
03 44 09 71 72

> Pop. : 507 habitants

CAMPAGNE | 60640

campagne2@wanadoo.fr
03 44 43 72 66

> Pop. : 159 habitants

CARLEPONT | 60170

carlepont@paysnoyonnais.fr
03 44 75 26 43

> Pop. : 1 438 habitants

CATIGNY | 60640

catigny@paysnoyonnais.fr
03 44 43 62 75

> Pop. : 183 habitants

CRISOLLES | 60400

crisolles@paysnoyonnais.fr
03 44 44 19 12

> Pop. : 914 habitants

CUTS | 60400

cuts@paysnoyonnais.fr
03 44 09 71 89

> Pop. : 961 habitants

FLAVY-LE-MELDEUX | 60640

flavy-le-meldeux@wanadoo.fr
03 44 43 31 75

> Pop. : 222 habitants

FRÉNICHES | 60640

freniches@paysnoyonnais.fr
09 61 33 64 02

> Pop. : 329 habitants

FRÉTOY-LE-CHÂTEAU | 60640

fretoy-le-chateau@wanadoo.fr
03 44 43 31 06

> Pop. : 264 habitants

GENVRY | 60400

mairiegenvry@paysnoyonnais.fr
03 44 44 08 27

> Pop. : 332 habitants

GOLANCOURT | 60640

golancourt@paysnoyonnais.fr
03 44 43 20 93

> Pop. : 406 habitants

GRANDRÛ | 60400

grandru@paysnoyonnais.fr
03 44 09 97 98

> Pop. : 364 habitants

GUISCARD | 60640

mairie.guiscard@wanadoo.fr
03 44 43 20 11

> Pop. : 1 776 habitants

LARBROYE | 60400

larbroye@paysnoyonnais.fr
03 44 09 20 62

> Pop. : 516 habitants

LIBERMONT | 60640

libermont@paysnoyonnais.fr
03 44 43 24 06

> Pop. : 176 habitants

MAUCOURT | 60640

maucourt@paysnoyonnais.fr
09 60 06 79 50

> Pop. : 242 habitants

MONDESCOURT | 60400

mairie.mondescourt@wanadoo.fr
03 44 09 98 85

> Pop. : 248 habitants

MORLINCOURT | 60400

morlincourt@paysnoyonnais.fr
03 44 44 04 02

> Pop. : 526 habitants

MUIRANCOURT | 60640

mairie.muirancourt@wanadoo.fr
03 44 43 20 46

> Pop. : 586 habitants

NOYON | 60400

accueil@noyon.fr
03 44 93 36 36

> Pop. : 12 987 habitants

PASSEL | 60400

mairie.passel@wanadoo.fr
03 44 09 25 15

> Pop. : 270 habitants

PLESSIS-PATTE-D'OIE | 60640

plessis-patte-d-oie@paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 07

> Pop. : 101 habitants

PONT-L'ÉVÊQUE | 60400

mairie.de.pont-leveque@wanadoo.fr
03 44 44 80 20

> Pop. : 675 habitants

PONTOISE-LÈS-NOYON | 60400

pontoise-les-noyon@paysnoyonnais.fr
03 44 09 72 61

> Pop. : 450 habitants

PORQUÉRICOURT | 60400

porquericourt@paysnoyonnais.fr
09 64 29 15 50

> Pop. : 410 habitants

QUESMY | 60640

quesmy@paysnoyonnais.fr
03 44 43 24 99

> Pop. : 173 habitants

SALENCY | 60400

salency@paysnoyonnais.fr
03 44 43 00 68

> Pop. : 892 habitants

SEMPIGNY | 60400

mairie.sempigny@sfr.fr
03 44 44 11 63

> Pop. : 760 habitants

SERMAIZE | 60400

sermaize@paysnoyonnais.fr
03 44 09 33 04

> Pop. : 274 habitants

SUZOY | 60400

mairie.suzoy@wanadoo.fr
03 44 44 17 58

> Pop. : 555 habitants

VARESNES | 60400

mairie.de.varesnes@gmail.com
03 44 09 77 04

> Pop. : 363 habitants

VAUCHELLES | 60400

vauchelles@paysnoyonnais.fr
03 64 21 84 43

> Pop. : 243 habitants

VILLE | 60400

ville@paysnoyonnais.fr
03 44 09 24 04

> Pop. : 750 habitants

VILLESELVE | 60640

villeselve@paysnoyonnais.fr
03 44 43 30 75

> Pop. : 398 habitants

Des élus pour la collectivité

Le 28 octobre 2021, après les élections intercommunales, 73 conseillers communautaires ont été élus par les habitants du Pays noyonnais, pour 6 ans. Le nombre d'élus dépend du nombre d'habitants des communes. Chacune d'entre elles doit avoir au minimum un représentant et aucune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Président, vice-présidents et conseillers communautaires travaillent ensemble quotidiennement à la mise en œuvre des projets de l'intercommunalité pour le territoire.

LA PRÉSIDENTE

Élue par les conseillers communautaires, à la majorité absolue à bulletin secret, elle préside le conseil et le bureau communautaire. La présidente est la responsable de l'administration et incarne l'exécutif de la CCPN. Elle prépare et exécute le budget et les décisions votées. Elle peut déléguer certaines de ses fonctions à des élu(e)s (vice-président(e)s).

LE BUREAU RESTREINT

Le bureau restreint est composé de la présidente et des 12 vice-président(e)s. Il se réunit chaque semaine et permet aux membres d'échanger sur l'avancement des dossiers en cours.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé de la présidente, des 12 vice-président(e)s, et de 6 conseillers communautaires. Le bureau donne les orientations stratégiques de la CCPN et assure un suivi régulier de l'avancement des dossiers. Il valide les dossiers qui sont ensuite présentés en conseil communautaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

C'est l'assemblée délibérante de la communauté de communes, l'équivalent du conseil municipal de votre commune. Il est composé de représentants de chacune des communes membres de

la CCPN proportionnellement à leur nombre d'habitants.

Pour les 42 communes, ce sont donc 73 délégués communautaires qui siègent et statuent en conseil sur les dossiers du territoire. Les séances du conseil sont publiques (dates disponibles sur le site internet de la CCPN www.paysnoyonnais.fr).

En chiffres

En 2023

- > 6 conseils communautaires
- > 95 délibérations votées
- > 19 décisions du bureau communautaire
- > 56 décisions de la présidente

La présidente et les vice-présidents



1													
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13		



1 | Sandrine Dauchelle, présidente

2 | Pascal Dollé, 1^{er} vice-président délégué à la politique de la ville, au développement territorial, à la ruralité, aux services à la population ainsi qu'au commerce et à l'artisanat

3 | Philippe Basset, 2^e vice-président délégué à la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), le ruissellement et la relation avec le monde agricole et l'environnement

4 | Valérie Opat, 3^e vice-présidente déléguée à l'administration générale, les ressources humaines, l'enfance et la petite-enfance

5 | Dominique Lebrun, 4^e vice-président délégué à l'habitat, l'urbanisme, le PRIR, le foncier, les bâtiments communautaires, la gestion des baux et la mobilité

6 | Didier Payen, 5^e vice-président délégué à la solidarité et la santé

7 | Patrice Argier, 6^e vice-président délégué au plan climat air énergie territorial (PCAET)

8 | Jeannot Nancel, 7^e vice-président délégué au tourisme, à la culture, au sport, au patrimoine, à la vie associative et à l'entretien des chemins de randonnée

9 | Isabelle Da Silva, 8^e vice-présidente déléguée à la transformation numérique et l'innovation

10 | Gérard Delanef, 9^e vice-président délégué à la gestion des déchets et l'entretien des espaces verts

11 | Philippe Barbillon, 10^e vice-président délégué au SPANC, au schéma directeur de l'eau potable, à la politique publique relative aux eaux pluviales, à la voirie intercommunautaire et aux aires d'accueil des gens du voyage (démission le 24/11/2023).

12 | Didier Béranger, 11^e vice-président délégué aux infrastructures et aux grands projets

13 | Marina Martins, 12^e vice-présidente déléguée aux finances, au contrôle de gestion et à la commande publique.

8 | LA COLLECTIVITÉ

Les conseillers communautaires

Les représentants des communes du Pays noyonnais au conseil communautaire.

APPILLY

Michel LÉGER

BABŒUF

Marina MARTINS

BEAUGIES-SOUS -BOIS

Didier BÉRANGER

BEURAINS-LÈS-NOYON

Daniel HARDIER

BÉHÉRICOURT

Céline CHAMPAGNE

BERLANCOURT

Joël COTTART

BRÉTIGNY

David DOUCET

BUSSY

Pascal DOLLÉ

CAISNES

Jean-Pierre WALLOIS

CAMPAGNE

Jean-Luc LAVIGNE

CARLEPONT

Patrice ARGIER

Corinne ACHIN

Thierry DEFORCEVILLE

CATIGNY

Valérie OPAT

CRISOLLES

Gérard DELANEF

CUTS

Guy GODEFROY

FLAVY-LE-MELDEUX

David BANTIGNY

FRÉNICHES

Christophe DOISY

FRÉTOY-LE-CHÂTEAU

Jean-Pierre BOILEAU

GENVRY

Claude PELEMAN

GOLANCOURT

David LOUVRIER

GRANDRÛ

Jean-Claude BOISSELIER

GUISCARD

Thibaut DELAVENNE

Caroline DUQUENNE-HORC

Eric ROUGEAUX

LARBROYE

Didier WATTIAUX

LIBERMONT

Julien DESACHY

MAUCOURT

Fabrice FOUCHER

MONDESCOURT

André PINÇON

MORLINCOURT

Marc DEGAUCHY

LES COMMISSIONS

Trois commissions thématiques étudient les différents dossiers de la collectivité. Elles établissent des projets et présentent leurs propositions à la présidente et au bureau communautaire. Leur avis est consultatif. Elles sont composées de conseillers communautaires et municipaux mais sont ouvertes (sur invitation de la Présidente) aux personnes pouvant apporter des précisions sur un sujet particulier.

Les commissions

> Budgets, moyens généraux, développement du territoire, économie, emploi, formation et mobilité - *commission 1*

> Services à la population, tourisme, culture, loisirs et vie associative - *commission 2*

> Environnement, travaux, urbanisme, habitat et logement - *commission 3*

MUIRANCOURT

Jeannot NANCEL

NOYON

Sandrine DAUCHELLE

Didier PAYEN

Isabelle DA SILVA

Jacqueline FRANÇOIS

Oucem GADACHA

Sonia VALCK

Jean-Pierre DUBOIS

Vanessa PONT

Wissam EL ASSAD

Hanane LEMFEDEL

Philippe LLOSE

Martine VANDEPUTTE

Benoît GOULLIEUX

Cédric LANGEVIN

Irène COPPENS

Gaëtan CLÉMENT

Marie-Suzanne LAGANT

Gaëtan MONNIER

Carole WOITTEQUAND

Nino FARAGO

Déborah LESNE

Fatih CAKIROGLU

Patrick DEGUISE

Hervé GROSJEAN

Virginie FONSECA

Carole BUREAU-BONNARD

Aurore HUGOT

David BAJEUX

PASSEL

Olivier GRIOCHE

PLESSIS-PATTE-D'OIE

Christine LAMPAERT

PONT-L'ÉVÊQUE

Martine PONTHEUX

PONTOISE-LES-NOYON

Dominique LEBRUN

PORQUÉRICOURT

Fabien BARÈGE

QUESMY

Patrick THIERRY

SALENCY

Hervé DEPLANQUE

SEMPIGNY

Jean-Yves DEJOYE

SERMAIZE

Daniel COGET

SUZOY

Philippe WATREMEZ

VARESNES

Philippe BASSET

VAUCHELLES

Daniel FÉTRÉ

VILLE

Philippe BARBILLON

VILLESELVE

Thomas DÉFOSSÉ

La présidente et les vice-présidents



Développer l'attractivité de notre territoire

Afin d'offrir un cadre de vie sans cesse amélioré aux habitants du Noyonnais mais également pour attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants, la Communauté de communes du Pays noyonnais porte ou participe à de nombreux projets aussi bien dans les domaines économiques, touristiques que du transport ou des loisirs.



L'accompagnement des entreprises

La Communauté de communes du Pays noyonnais (CCPN) met à disposition un service dédié à la création, la reprise et le développement des entreprises.

LE SERVICE CRÉATION D'ENTREPRISE

Une palette de services est proposée telle que :

> Expertise et accompagnement : un conseiller est à la disposition des porteurs de projets pendant toutes les étapes du projet.

> Définition des grandes étapes des projets : de la 1^{ère} idée au lancement du projet, le conseiller est aux côtés des porteurs de projets pour les aider à se poser les bonnes questions et trouver rapidement les réponses adaptées.

Montage du prévisionnel et réalisation du business plan : le conseiller accompagne les porteurs de projets dans l'élaboration du business plan, l'évaluation du chiffre d'affaire et des charges.

> Mobilisation des partenaires : le conseiller fait appel aux différents partenaires de la CCPN pour apporter aux porteurs de projets une aide technique, juridique ou financière adéquate.

> Les aides au financement : le conseiller présente les dispositifs d'aide qui viendront renforcer l'apport personnel des porteurs de projets afin d'accéder plus facilement à un prêt bancaire professionnel, tel que

le prêt d'honneur à taux zéro (prêt sans garantie et sans intérêt), via la plateforme Initiative Oise Est.

> Recherche d'un local : le conseiller, grâce à une bourse aux locaux vacants ou partenaires, facilite l'identification de locaux adaptés aux besoins des projets.

Des conventions en vue de dynamiser le territoire

En 2022, la CCPN a poursuivi ses conventionnements avec :

- La Mission Locale Cœur de Picardie (MLCP)
- La plateforme Initiative Oise Est (IOE)
- L'Association pour l'insertion des chômeurs (APIC)
- La Recyclerie du Pays Noyonnais (RPN)
- La Chambre des Métiers et de l'artisanat (CMA)
- La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)

SPEL

(service public pour l'emploi local)

La collectivité œuvre en faveur de l'emploi et de l'insertion sur son territoire, elle participe aux réunions trimestrielles du service public pour l'emploi (dispositif mené par le sous-préfet et la conseillère régionale).

Dans la continuité du SPEL, la collectivité a lancé un groupe de travail trimestriel constitué de Pôle Emploi, de la mission locale Cœur de Picardie, de Cap Emploi et du GEIQ (Groupe d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification).

Le projet du Canal Seine-Nord Europe

Le projet du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) va connecter les grands ports maritimes aux métropoles de Paris, Rouen, Lille, Bruxelles et Amsterdam. Cette nouvelle voie fluviale, qui sera opérationnelle d'ici 2030, est annoncée comme le chaînon manquant d'un grand réseau de transport économique écologique. Une belle aubaine en matière d'attractivité et de développement du territoire !

Ce canal à grand gabarit de **107 km edlong et 54 m de large** est un maillon essentiel de la liaison fluviale Seine Escaut*, qui connectera le réseau français aux **20 000 km de voies européennes**. Au-delà du développement du réseau fluvial, il offrira une solution écologique au transport de marchandises et sera facteur de compétitivité et d'attractivité des territoires. Il pourra accueillir des péniches mesurant jusqu'à **185 m de long et 11,40 m de large**. Une petite révolution dans le secteur, par rapport à l'actuel Canal du Nord, beaucoup plus étroit. Les marchandises acheminées entre le bassin parisien, les Hauts-de-France, les ports de Dunkerque, le Havre, Rouen et le nord de l'Europe pourront ainsi davantage transiter par voie fluviale, ce qui soulagera le réseau routier saturé par les camions.



QUELLES RETOMBÉES ?

La démarche grand chantier qui accompagne la réalisation du canal, met en place des dispositifs spécifiques pour permettre aux habitants et aux acteurs économiques locaux de bénéficier pleinement du projet, avec, à la clé, des emplois et des opportunités de développement. Des entreprises locales seront mobilisées avec la passation des premiers marchés de travaux y compris les PME. De plus, les cahiers des charges des marchés prévoient des clauses d'insertion pour favoriser l'accès à l'emploi pour tous.

OÙ EN EST-ON ?

Depuis 2020, les études et échanges ont permis de préciser le tracé et les mesures d'insertion du canal dans le Noyonnais. Les aménagements des 15 km du secteur 2 dans l'Oise (écluses de Noyon et de Catigny et quai du port intérieur du Noyonnais) pourront commencer en 2024.

LE PORT INTÉRIEUR NOYONNAIS

Situé à cheval sur les communes de Sermaize et de Catigny, le long de la RD 934, le port intérieur du Noyonnais sera aménagé au bord d'un quai de 400 m sur le canal. Il ouvrira la voie sur le plan

de la mobilité, de l'aménagement et au niveau environnemental, aux grands acteurs de la distribution et aux filières industrielles et agricoles présents sur le territoire, pour leurs échanges au niveau national et international.

11 PONTS, DONT 1 FERROVIAIRE

Pour assurer la liaison entre les communes des deux rives noyonnaises du canal, il sera équipé de dix ponts routiers. La ligne de train Paris-Noyon franchira le canal à hauteur de Passel et de Pont-l'Évêque sur un pont ferroviaire construit par SNCF Réseau.

DES AMÉNAGEMENTS À VENIR

Pistes cyclables et pédestres, équipements de loisirs et de tourisme à proximité du canal, reconversion à termes des canaux existants, ces aménagements sont en cours d'étude pour faire du canal une opportunité de développement durable pour le territoire.

**La liaison fluviale Seine-Escaut sera le premier réseau fluvial européen. Longue de 1 100 km de fleuves, rivières et canaux navigables à grand gabarit, Seine-Escaut constituera un grand corridor économique et écologique qui irriguera les territoires entre Le Havre, l'Île-de-France, les Hauts-de-France, Dunkerque et la Belgique.*

Le campus économique Inovia

LE MAKERSPACE DU NOYONNAIS : L'ACTION NUMÉRIQUE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Service public dédié aux actions numériques sur le territoire, le MakerSpace du Noyonnais a pour objectif de réduire la fracture numérique en milieu rural et supporter l'innovation aux entreprises, commerces et artisans du territoire.

À ce titre, de nombreuses actions ont été réalisées avec ses partenaires sociaux et des entreprises du pays noyonnais :

- > Médiation numérique en partenariat avec le centre social rural de Guiscard à destination des bénéficiaires de minima sociaux
- > Prototypage de pièces issues de son parc d'imprimantes 3D pour les sociétés du territoire (ex : Techni-seuil, Prodel ...).

Le MakerSpace du Noyonnais a aussi soutenu ses partenariats avec de nombreuses associations noyonnaises.

Spécialisé dans la médiation numérique, Le MakerSpace accueille les associations et ses adhérents lors d'animations à destination de jeunes public ou de réunions d'informations liées à la sécurisation ainsi qu'à la prévention de fraudes et d'arnaques sur internet.

L'outil en main du Noyonnais, association lancée en 2019 qui est intégrée au MakerSpace, accueille des enfants de 9 à 14 ans afin de les former à différents corps de métier grâce au bénévolat d'artisans et de spécialistes.

Les profils d'utilisateurs sont les suivants :

- > Entreprises
- > Associations
- > Auto-entrepreneurs
- > Particuliers
- > Acteurs sociaux

+ d'infos

Services proposés :

- > Location de salles : le rez-de-chaussée de l'Hôtel d'entreprises et de formations (B12), propose à la location, des salles de réunions, une salle informatique ainsi qu'un espace de coworking.
- > Un amphithéâtre de 220 places équipé d'un système de traduction instantané
- > Une halle d'exposition de 400 m²
- > Une salle de réception modulable de 700 m²



14 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

Le Campus connecté du Pays noyonnais

Situé au sein du Campus économique Inovia, logé au bâtiment 12 nommé «Hôtel des formations et des entreprises» et composé d'un Campus manager en charge du pilotage du projet labélisé Campus connecté, en charge de la coordination, de la promotion et des activités de tuteurat, le Campus connecté a poursuivi son développement et, est devenu de plus en plus attractif sur le territoire.

Le pilotage du projet :

- Proposition d'intégrer le Campus connecté dans la structure du tiers-lieu numérique = mutualisation des ressources humaines, partage de partenariats et développement du rayonnement du Campus connecté
- L'entretien et développement des actions partenariales avec les structures locales interagissant dans les domaines culturels, éducatifs, médicaux, associatifs, acteurs de l'emploi-de l'orientation-de l'insertion professionnelle et des entreprises;
- Prise en charge du suivi administratif et budgétaire (administratifs et budgétaires) et construction des budgets du dispositif

- Prise en charge de la réalisation du bilan mi-parcours effectué en Janvier 2024 et renouvellement de la participation financière auprès du Campus connecté (subvention) par la Banque des territoires au vu des résultats et conformité du pilotage du projet mené par le Campus manager et propositions d'éléments de pérennisation auprès du porteur de projet

La promotion du dispositif :

- La promotion du dispositif a été étendue au niveau régional, via la participation active des apprenants volontaires dans la communication du Campus connecté, au travers de nombreuses parutions presse (x7 depuis 2021), la production d'un reportage vidéo animé par les équipes journalistiques de France

3 Picardie, la participation aux interviews avec les radios locales (x2).

- La promotion du dispositif s'étend également à l'échelle nationale, via la participation de l'ensemble des apprenants au jeu concours «Je filme ma formation», organisé par les services de l'Etat,
- Les supports de communication propres au porteur de projet ont été fortement utilisés afin de mettre en place le plan de communication construit par le Campus connecté de façon efficiente.
- La promotion du dispositif a été étendue auprès des acteurs de l'emploi, de l'insertion professionnelle, des organismes de formations (autres qu'établissements scolaires ou universitaires) et auprès des entreprises du territoire



L'accompagnement individualisé et collectif de la promotion :

- Déploiement de l'ingénierie pédagogique par le Campus manager auprès des apprenants inscrit en formation initiale et formation professionnelle continue ;
- Optimisation des outils individualisés

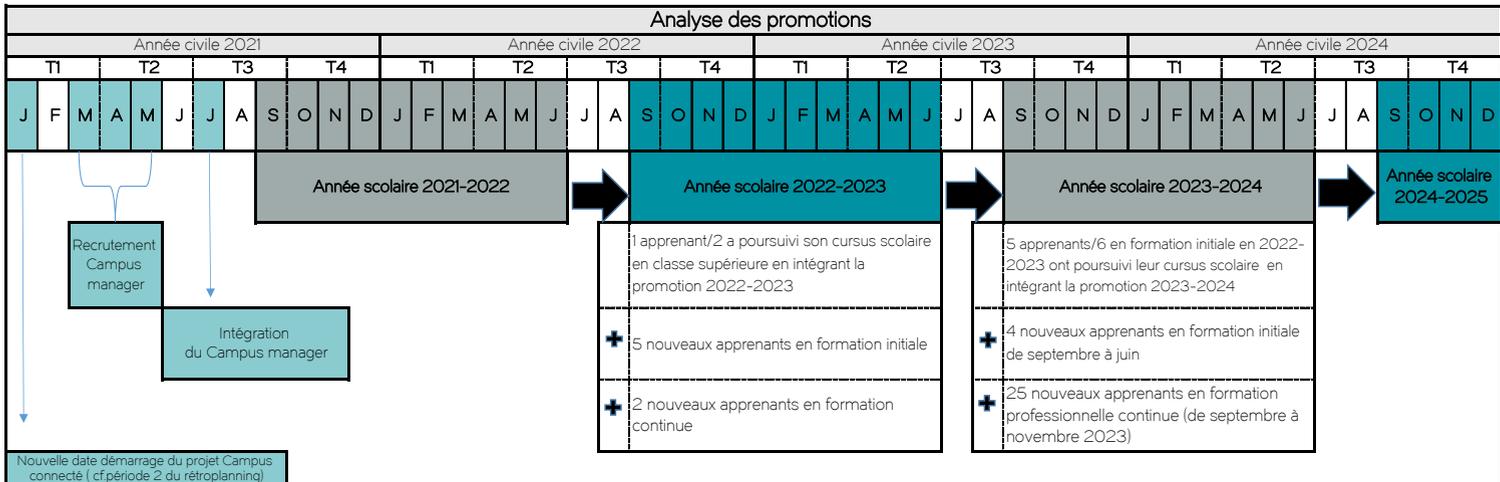
- sés et spécifiques à l'ingénierie pédagogique et de formation au profit du dispositif Campus connecté ;
- Aide personnalisée à la recherche d'alternance ou stage au profit des apprenants et financement de la formation pour les candidats inscrits en formation professionnelle continue

Résultats quantitatifs :

- La poursuite d'étude des apprenants en classe supérieure d'une année sur l'autre est l'indicateur de référence de la satisfaction mesurant la qualité des prestations proposées aux apprenants au sein du Campus connecté par le coordinateur-tuteur en place depuis le déploiement du dispositif, en réponse à leurs besoins individuels et projets de formation définis.

- 1h en moyenne de tutorat réalisé chaque semaine / apprenant dans le cadre du service d'accompagnement individualisé du parcours de formation vs 1h en 2022 (en lien avec l'augmentation des effectifs apprenants et la structure RH du Campus connecté);
- 1 atelier collectif réalisé tous les 2 mois au profit des apprenants vs 2x/semaine en 2022 (en lien avec l'augmentation des effectifs apprenants et la structure RH du Campus connecté)
- Temps moyen de présence des apprenants sur site = 20h vs 15h préconisées
- Maîtrise des dépenses allouées au Campus connecté : dépenses 2023 < au budget estimé de l'année 2023

- Reconduction d'une journée d'intégration au profit des apprenants avec et sur le site de l'Université de Picardie Jules Verne ;
- Participation active du Campus manager aux webinaires mensuels animés par le MESR (x12) et séminaires du Rectorat (x2), Regroupement national des Campus connectés (x1)
- Accompagnement des nouveaux tuteurs-coordonateurs intégrés au sein de la région HDF dans leur prise de fonction
- Accompagnement auprès des entreprises dans le cadre des contrats en alternance des apprenants accompagnés au sein du Campus connecté + stage (x 5)



Le service systèmes d'information

La Direction des Systèmes d'Information joue un rôle crucial dans la gestion transversale et l'évolution des technologies au sein de nos collectivités. Voici un aperçu de ses principales missions :

La Direction des Systèmes d'Information joue un rôle crucial dans la gestion transversale et l'évolution des technologies au sein de nos collectivités. Voici un aperçu de ses principales missions :

1. Développement et gestion de l'infrastructure informatique :

- * Planification et mise en œuvre des systèmes : La DSI est responsable de la conception, de l'installation et de la maintenance de l'infrastructure technologique, incluant les serveurs, les réseaux, les bases de données, et les postes de travail.
- * Sécurité informatique : Elle met en place des mesures de sécurité pour protéger les données et les systèmes contre les cyberattaques, les virus et autres menaces.

2. Support et assistance technique :

- * Support aux utilisateurs : Fournir un support technique aux services pour résoudre les problèmes informatiques et assurer le bon fonctionnement des outils et logiciels utilisés quotidiennement.
- * Formation des utilisateurs : Organiser des sessions de formation pour familiariser les employés avec les nouvelles technologies et logiciels.

3. Gestion des applications et des logiciels :

- * Déploiement et maintenance des applications : Déployer et maintenir les applications métiers spécifiques à l'organisation pour répondre aux

besoins des différents services.

- * Gestion des licences : Assurer la conformité avec les accords de licences logicielles et gérer les renouvellements.

4. Stratégie et innovation technologique :

- * Veille technologique : Suivre les évolutions technologiques et les tendances du marché pour anticiper les besoins futurs et identifier les opportunités d'innovation
- * Planification stratégique : Développer et mettre en œuvre une stratégie informatique alignée avec les objectifs de l'exécutif, en tenant compte des aspects financiers, humains et technologiques.

5. Gestion de projets :

- * Gestion de projets IT : Planifier, exécuter et superviser les projets informatiques, en assurant le respect des délais, du budget et des objectifs de qualité.

6. Gouvernance des données :

- * Gestion des données : Mettre en place des politiques et des procédures pour la collecte, le stockage, l'accès et l'utilisation des données.
- * Protection des données personnelles : Assurer la conformité avec les réglementations en matière de protection des données, comme le RGPD (Règlement général sur la protection des données).

7. Continuité des activités et gestion des risques :

- * Plan de reprise après sinistre (PRA) : Développer et maintenir des plans de

continuité des activités pour assurer la reprise rapide des opérations en cas de sinistre.

- * Évaluation des risques : Identifier et évaluer les risques technologiques et mettre en place des mesures pour les atténuer.

Ces missions montrent que la DSI est essentielle pour garantir l'efficacité, la sécurité et l'innovation technologique au sein de nos collectivités, contribuant ainsi directement à sa performance globale.

+ d'infos

Equipements gérés par le service informatique (CCPN et Ville de Noyon)

- > 690 postes informatiques
- > 244 téléphones fixes
- > 165 téléphones portables
- > 53 copieurs
- > 90 imprimantes
- > 2 traceurs
- > 36 serveurs
- > 50 tableaux blancs interactifs (TBI)
- > 43 Ipad

Le moyens humains :

- 1 directeur
- 4 techniciens
- 1 administrateur SIG

Un territoire engagé dans sa transformation numérique

La ville de Noyon poursuit son engagement de transformation numérique dans les écoles. Ainsi, 2 nouvelles classes mobiles ont été déployées dans 2 écoles primaires en 2023 par la Direction des Systèmes d'Information :

École primaire Alain Fournier

- * 1 grande armoire équipée de 20 ordinateurs portables.
- * 1 petite armoire équipée de 10 ordinateurs portables.

École primaire Charles Perrault

- * 1 grande armoire équipée de 20 ordinateurs portables.
- * 1 petite armoire équipée de 10 ordinateurs portables.



2023 aura été l'année des grands chantiers !

La DSI a démarré en début d'année trois projets importants :

- * Refonte de l'infrastructure réseau dans les bâtiments municipaux afin de répondre aux normes de sécurité.
- * Déploiement de la fibre opérateur à la CCPN et dans les principaux bâtiments municipaux.
- * Déploiement de la téléphonie IP à la CCPN et dans les principaux bâtiments municipaux.

Petit focus sur la téléphonie IP :

La téléphonie IP (Internet Protocol) présente de nombreux avantages par rapport à la téléphonie traditionnelle. En voici quelques-uns :

1. Coût Réduit :

- * Appels Moins Chers : Les appels, surtout internationaux, sont souvent beaucoup moins chers avec la téléphonie IP.
- * Infrastructure Simplifiée : Elle utilise l'infrastructure réseau existante, réduisant ainsi les coûts de maintenance et d'installation de lignes téléphoniques séparées.

2. Flexibilité et Mobilité :

- * Accessibilité : Les utilisateurs peuvent passer et recevoir des appels de n'importe où avec une connexion Internet, offrant une grande mobilité.
- * Numéros Virtuels : Possibilité d'avoir des numéros de téléphone locaux dans différents pays, facilitant les communications internationales.

3. Fonctionnalités Avancées :

- * Intégration avec d'autres Services : Intégration facile avec d'autres services numériques comme la messagerie, les vidéoconférences, et les applications de productivité.
- * Fonctions Supplémentaires : Offrent des fonctionnalités avancées telles que la messagerie vocale par e-mail, les conférences téléphoniques, les transferts d'appels, et bien plus.

4. Évolutivité :

- * Adaptabilité : Facilement évolutive, la téléphonie IP permet d'ajouter ou de retirer des lignes sans complications majeures ni coûts élevés.
- * Adaptation aux Besoins : Les entreprises peuvent ajuster leur capacité téléphonique en fonction de leurs besoins sans nécessiter des mises à jour matérielles

importantes.

5. Gestion Simplifiée :

- * Administration Centrale : Les systèmes de téléphonie IP peuvent être gérés centralement via des interfaces web, simplifiant ainsi la gestion des utilisateurs et des services.
- * Maintenance et Support : La gestion et la résolution des problèmes peuvent souvent être effectuées à distance, réduisant les interruptions et les coûts de support.

6. Qualité et Fiabilité :

- * Améliorations Techniques : Avec une bonne connexion Internet, la qualité des appels peut être supérieure à celle des lignes téléphoniques traditionnelles.
- * Résilience : Possibilité de rediriger les appels en cas de panne de service ou d'interruption, assurant une continuité des communications.

7. Interopérabilité :

- * Compatibilité : Les systèmes de téléphonie IP sont souvent compatibles avec une grande variété d'équipements et de logiciels, facilitant l'intégration avec les systèmes existants.

En résumé, la téléphonie IP offre des avantages considérables en termes de coûts, flexibilité, fonctionnalités, évolutivité, gestion, qualité et interopérabilité, faisant d'elle une solution attrayante pour les entreprises et les particuliers.

Le service Système d'Information géographique (SIG) poursuit, quant à lui, à étoffer son catalogue de services. Suite à la création du service Sécurité/Prévention, un travail collaboratif a permis de développer une nouvelle application pour la gestion et le suivi des établissements recevant du public (ERP). La sécurité des ERP est une priorité pour garantir la protection des personnes et des biens.

Urbanisme et droit des sols

Le pôle urbanisme s'articule autour de trois activités principales :

> l'urbanisme opérationnel et l'aménagement durable : assistance et suivi des opérations d'urbanisme et d'aménagement tels que les grands projets impactant notre territoire (canal Seine-Nord Europe, etc), mais aussi les opérations de promotion immobilière et d'aménagement d'espaces publics ou privés ;

> l'urbanisme réglementaire : instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, etc) pour le compte des communes

> la planification territoriale : cohérence territoriale des documents d'urbanisme (PLU, cartes communales) à travers les objectifs fixés par les différents strates réglementaires (SRADDET, SCOT,...), aide à l'élaboration des documents de planification (cartes communales et plans locaux d'urbanisme), suivi des documents d'urbanisme du territoire,

> la gestion foncière : cessions, acquisitions, demandes des notaires, etc... mais aussi l'aménagement foncier (remembrement) en lien avec le canal seine nord Europe, qui impacte les communes du territoire noyonnais,

> la mobilité : intégration et développement du réseau de circulations douces, signalétique, et réseau de bus urbain,

> l'habitat : réhabilitations, participation aux procédures d'insalubrité, indécence,

périls, etc..., intégration à la gestion de l'habitat social,

> Petite Ville de Demain : la ville de Noyon a été labellisée « petite Ville de demain » en 2021, ce label décernée à la ville-centre du territoire noyonnais, permet de bénéficier d'accompagnement financiers et en ingénierie, et de développer divers projets d'aménagement et d'opérations de revitalisation du territoire.

GARANT D'UNE COHÉRENCE TERRITORIALE

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du pays Noyonnais, approuvé en 2011, est le document stratégique à l'échelle intercommunale, dans lequel les grandes orientations du territoire sont inscrites en termes d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'économie, et d'environnement.

Ce document permet à la CCPN de veiller à la cohérence de l'aménagement du territoire à l'échelle du Pays Noyonnais :

Le SCOT a été évalué en 2017. Il est actuellement en cours de réévaluation.

- suivi des documents d'urbanisme élaborés par les communes,
- organisation de la politique du logement, à travers l'élaboration du Programme Local de l'Habitat

(PLH) et des actions qui en découlent (OPAH, PIG,...).

La communauté de communes est associée en tant que « Personne Publique Associée » dans le cadre de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme des communes. Le service urbanisme assure également une veille juridique, notamment dans le domaine de la planification territoriale.

+ d'infos

BILAN DE L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

> 70 certificats d'urbanisme opérationnels

> 338 déclarations préalables

> 86 permis de construire

> 8 permis de démolir

> 6 permis d'aménager

Le service Droit des sols

constitue un service à

disposition des communes

du Pays noyonnais :

31 communes de la CCPN

sont adhérentes en 2023.

L'AIDE AUX COMMUNES

Le service Autorisation du Droit des Sols (ADS) a été créé en 2013, de façon à faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme, qui jusque-là était confiée à l'Etat (DDT). S'appuyant sur la proximité et la connaissance du territoire, le service assure également un rôle de conseil et de veille juridique dans le domaine de l'urbanisme.

Le service ADS est mis à disposition des communes du territoire. Aujourd'hui, 31 communes ont choisi de confier l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme à ce service mutualisé de la CCPN.

Habitat

Dans le cadre de sa compétence habitat, la Communauté de communes du Pays Noyonnais dispose d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). Parmi les actions du PLH, le Point Info logement permet aux particuliers, désireux de trouver un logement social, de se renseigner.

ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE OPAH

Soucieuse de la qualité et l'impact de la consommation énergétique des ménages, la CCPN a lancé une étude pré-opérationnelle en vue de développer une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Cette étude, dans un premier temps axée sur les quartiers du centre-ville de Noyon et de Beauséjour, déterminera les possibilités de mise en place d'aides financières permettant d'accompagner les particuliers dans des travaux de rénovation de l'habitat (rénovation énergétique, accessibilité PMR, etc...).

Les futures aides OPAH devraient être disponibles aux candidatures pour les quartiers concernés d'ici fin 2024, à la fin d'un processus de diagnostic permettant de révéler les principaux besoins d'interventions. L'élargissement à d'autres quartiers du territoire Noyonnais pourra être étudié dans un second temps.

Ces aides ne seront pas cumulables avec les aides avec l'ANAH, car l'ANAH participe déjà au dispositif d'OPAH. Mais en contrepartie l'OPAH permettra, selon conditions, de disposer jusqu'à 80% de subvention pour certains projets (maximum légal).

+ d'infos

LE POINT INFO LOGEMENT

Permanences téléphoniques
Le mardi de 14h à 17h
03 44 09 60 89

Le guichet enregistreur prend en charge toutes demandes :
> Demande de logement initiale
> Modification / actualisation
> Renouvellement
> Permanences

L'ADIL (Agence départementale pour l'information sur le logement)
Permanences juridiques, financières et fiscales
> 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h et 3^e mercredi de 14h à 17h, à l'hôtel de ville de Noyon

LE BILAN DES PERMANENCES INFO LOGEMENT 2023

> 156 dossiers déposés
> 14 renouvellements de demande
> 69 modifications sur dossier

La promotion et l'animation du territoire

Salons & événements

LE MARCHÉ AUX FRUITS ROUGES FAIT SON RETOUR

En 2023, le Marché aux fruits rouges a, de nouveau, pris des couleurs médiévales. Une centaine de producteurs locaux, artisans d'art et de produits de bouche se sont installés autour de la cathédrale Notre-Dame de Noyon afin de faire découvrir ou redécouvrir leurs produits. Cette année, le parrain de cette 35^e édition était Arnaud Ducret !

Au programme de cet événement : musiciens, manège, espace médiéval, visites guidées, spectacle de magie, saynètes de combattants, manipulation

et jonglage de feu, chevaux, chevaliers, ménestrels ainsi que des jeux picards et atelier d'antan... Une belle édition qui a réuni près de 5 000 personnes !



Marché aux fruits rouges 2023



De nombreuses animations médiévales ont ponctué la journée



Le développement **touristique**

La CCPN, partenaire des initiatives locales

LES MANIFESTATIONS LOCALES

La communauté de communes apporte chaque année son soutien à de nombreuses associations pour les aider à organiser des événements culturels, touristiques et sportifs. L'objectif est d'encourager le développement des animations

sur le territoire et ainsi renforcer le rayonnement du Noyonnais.

VILLAGES FLEURIS

Destiné à favoriser l'embellissement des communes du Pays noyonnais, le concours intercommunal des villages fleuris récompense les communes

qui contribuent, d'année en année, à parfaire le fleurissement de nos villages et le cadre de vie de notre territoire, tout en respectant des pratiques de développement durable.



22 | DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ

L'Office de tourisme du Pays noyonnais

L'office de tourisme est une structure qui agit comme un outil de promotion et de développement des offres touristiques de son territoire d'intervention.

L'Office de tourisme du Pays noyonnais est un Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EP). Il s'agit d'une personne de droit public dont l'objectif est la gestion d'une activité de service public, qui rayonne sur deux territoires :

- La Communauté de communes du Pays noyonnais
- La Communauté de communes des Deux Vallées

LES ACTIONS MARQUANTES DE 2022

> La brochure groupe

Inexistante depuis 2016, l'Office de tourisme a édité sa nouvelle brochure pour les groupes en novembre 2022. Nouveau design et 17 fiches présentant les visites à la journée, demi-journée et à la carte sur l'ensemble du territoire. De la cathédrale de Noyon, en passant par l'abbaye d'Ourscamp ou encore le bateau l'Escapade, il y en a pour tous les goûts.



> Le Club Groupes de Oise Tourisme

Comme chaque année, l'Office de tourisme a renouvelé son adhésion auprès du Club Groupes de Oise Tourisme et a participé à l'élaboration de la brochure à destination des groupes 2023.

Trois journées de visites sur le territoire Noyonnais ont été insérées dans cette brochure.

> La continuité des canoës



En partenariat avec l'association au fil de l'Oise, de juillet à août, ce sont pas moins de 90 locations qui ont permis à 138 visiteurs de naviguer de Varesnes à Sempigny. Cette activité a remporté un vif succès malgré une météo capricieuse.

> L'arrivée de Croisi Europe à Pont-l'Évêque

Cette implantation a permis de faire travailler des prestataires locaux, mais aussi une hausse des visites guidées pour l'Office de Tourisme + 6 150€ de CA.



> La chasse au trésor

Nouvelle animation organisée par l'Office de Tourisme. Les participants doivent chercher le trésor en découvrant le patrimoine Noyonnais. Une animation qui a remporté un vif succès. Plusieurs dates : 6 dates / 92 participants au total : dont 1 date réservée pour les centres de loisirs de Noyon.

> Le repas médiéval

Dans le cadre de la fête des fruits rouges et de la fête médiévale de Noyon, l'Office de Tourisme a organisé un repas médiéval costumé. L'occasion de se plonger dans cette époque le temps d'un week-end. Une date : 01 juillet 2023 / 102 participants au total soit 10 personnes de plus qu'en 2022.



> Le repas «Fête de la Bière»

À l'occasion du Oktoberfest, et en partenariat avec la ville de Noyon un repas «choucroute» avec dégustation de bière et animation musicale bavaroise a eu lieu dans la salle de réception du Chevalet à Noyon le 7 octobre 2023.

66 participants ont pu profiter de cette nouveauté.

> Les vadrouilles de l'Office de Tourisme

Cette année 2023 a été marquée par une nouvelle offre : 3 vadrouilles ont

été proposées cette année, RAMSES en août, Albert et le Pays du Coquelicot en octobre et deux marchés de Noël en Allemagne en décembre. Totalisant 150 participants, pour un CA total de 8 499€ et 1353,40€ de bénéfices. Ce vif succès sera répété sur l'année 2024 avec 4 dates proposées.

> Les animations du programme été

Dans le cadre du programme été de nombreuses animations ont été mises en place : dont 4 visites de villages : Carlepont, Guiscard, Sempigny et Porquéricourt totalisant 179 personnes sur les quatre dates.



> Une animation de Noël

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, l'équipe a proposé des activités manuelles sur le thème de Noël pour des enfants de 3 à 11 ans, totalisant 14 enfants sur 3 dates.

Assurer des services de qualité à la population

La CCPN est le partenaire de la vie quotidienne des habitants du territoire : elle met en place des services de proximité pour améliorer la qualité de vie, tels que les services dédiés à l'accueil des jeunes enfants, la restauration et les accueils périscolaires, la santé, l'aménagement d'équipements d'intérêt communautaire ou encore le portage de repas pour les aînés.



Le Pôle des services à la population permet de coordonner et de superviser les services de proximité pour garantir un service fiable et de qualité, pour les usagers de l'ensemble du territoire.

À ce titre, il définit les objectifs annuels et évalue constamment les résultats des services dans le cadre plus global de la collectivité, contrôle le respect des conditions de travail, en matière de sécurité, hygiène et santé au travail.

Un véritable pilotage de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources sur ce secteur, tout en garantissant la qualité du service rendu et sa performance.

Le service Enfance s'organise en fonction des besoins des familles le matin, le midi et le soir sur l'ensemble du Territoire.

Objectifs :

- > Participer à la réussite scolaire des enfants en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant pour tous ;
- > Accompagner les enfants dans leur quotidien en leur permettant de s'épanouir et d'apprendre ;
- > Sensibiliser l'enfant à la vie collective et au partage tout en respectant sa sensibilité ;
- > Accueillir l'enfant en le mettant en confiance dans un cadre convivial où l'adulte sera à l'écoute de ses attentes.

Les données chiffrées

- > 3 033 enfants scolarisés sur l'ensemble de la CCPN ;
 - > 2 394 enfants fréquentent nos dispositifs ;
 - > 161 691 repas servis sur l'année 2023.
 - > 19 sites de restauration et 20 sites d'accueil périscolaire. 136 agents d'animation et de restauration.
- Au sein du service Enfance, il y a une équipe administrative qui se trouve sur le campus économique Inovia :
- > 8 personnes.

Une équipe sur les différents sites du Pays noyonnais de 136 agents composée de :

- > responsables de site,
- > animateurs,
- > agents de restauration.

Le personnel diplômé, pour la plupart, au BAFD, BAFA ou CAP petite Enfance veille à l'encadrement des enfants sur les temps d'accueils (matin, midi et soir).

Tout au long de l'année scolaire, une diversité d'activités sera proposée en prenant en compte du rythme de l'enfant, de son âge, de ses besoins et de ses attentes.

Le personnel de restauration est formé aux règles d'hygiène et de service pour apporter une prestation de qualité pour nos petits gourmets.

26 | SERVICES À LA POPULATION

TARIFICATION :

Aucune augmentation n'a été effectuée depuis 2018, les tarifs appliqués tiennent compte du barème de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) :

- > Mise en place d'un plancher et d'un plafond ressources
- > Dégressivité de la participation des familles en fonction du nombre d'enfants à charges
- > Application d'un pourcentage sur les revenus de la famille figurant sur le dernier avis d'imposition

Sur chaque facture, les temps sont des forfaits, il est différencié les temps de repas, de goûter, les temps périscolaires que cela soit le matin, le midi et/ou le soir.

Ces temps périscolaires sont la prise en charge de l'enfant sur les différents temps demandés

L'ACCUEIL DES ENFANTS :

L'accueil périscolaire, la restauration scolaire qu'est-ce que c'est pour l'enfant ? Quelles sont ses attentes ?

L'accueil périscolaire et la restauration scolaire sont des lieux accueillant l'enfant avant ou après l'école. Il va apprendre à se connaître, à partager, à comprendre, à créer, à jouer, à manger autrement qu'à

la maison, d'autres mets, d'autres lieux, apprendre la vie en collectivité où des règles de vie sont préconisées pour son bien-être au quotidien sur les différents temps d'accueil.

Besoin organique de l'enfant :

- > Adapter un rythme régulier pour l'enfant, pour son développement physique et psychique.
- > Des jeux, des temps de repos, des activités individuelles, tout doit être identifié et pensé pour son épanouissement personnel.

Émotion :

- > Chaque enfant est différent, il doit se sentir en sécurité, en empathie auprès de l'adulte tout en veillant à le responsabiliser pour l'aider à grandir au sein de la collectivité.

Apprentissage :

- > L'enfant va créer seul ou à plusieurs, il va réfléchir, proposer des idées, partager et découvrir les attentes de ses camarades qui ne seront peut-être pas les siennes, l'apprentissage de la vie collective sportive ou éducative.

PROJETS ET ACTIVITÉS :

- > Juin 2023 : Après la période COVID, nous souhaitons remettre en place des spectacles sur le site d'Inovia. En juin 2023, nous avons donc organisé un

spectacle sur le thème : « Walt Disney au service enfance ». Plus de 320 enfants étaient présents sur le site d'INOVIA avec 100 animateurs pour danser et chanter avec eux. Après le spectacle, un goûter bien mérité était offert aux enfants et aux familles.

> Septembre 2023 :

Participation à la fête des producteurs (décors et affichages élaborés par les enfants et les équipes). Un nouveau PEDT ((projet éducatif du Territoire) a été réécrit et validé en conseil communautaire). Il y a 4 grands axes identifiés pour lequel sur les 3 années nous travaillerons avec les enfants, les équipes et l'éducation Nationale : inclusion, harcèlement, gaspillage alimentaire et les apprentissages sous forme de jeux.

> Décembre 2023 :

Dans le cadre des Jeux Olympiques Paris 2024, les enfants du périscolaire ont réfléchi sur une proposition de carte de vœux avec les messages suivants : Noyon ville sportive et le Noyonnais, territoire de sport en partenariat avec le service communication et événementiel.



Zoom :

L'accueil du matin se fait dès 7h30 et jusqu'à l'ouverture de l'école.

Afin de débiter la journée, l'enfant arrive et s'installe comme il le désire. Ce temps d'accueil se fait suivant son rythme et son envie, l'enfant peut appréhender la séparation de la famille tôt le matin. L'animateur devra veiller à le reconforter et à être présent pour l'aider à moins appréhender au fil des jours et semaines de l'année scolaire.

L'accueil du soir débute dès la sortie de l'école et jusqu'à 18h30.

Il est proposé aux enfants un goûter varié, (un laitage, un fruit, du pain, des gâteaux, pâte à tartiner, confiture, miel, chocolat...), il sera au choix de l'enfant tout en veillant à ce que nous préconise la réglementation culinaire et les recommandations de la PMI.

L'enfant pourra ensuite faire des activités ludiques, individuelles ou collectives (jeux de société, projet d'animation suivant le thème et la période de l'année, jeux extérieurs...).

C'est la prise en charge de l'enfant par l'animateur soit à pied, ou en bus, de la sortie de classe, jusqu'au lieu de restauration.

Le temps de restauration est décomposé en deux temps : le temps de transport et de repas et le temps d'animation (jeux ou activités extérieures suivant la météo). Sur les temps d'accueils, l'enfant peut et a le droit de ne rien vouloir faire, se reposer, regarder, se détendre, cela fait partie de son évolution physique et psychique.

La restauration scolaire :

> Les repas proposés sont des mets élaborés par la diététicienne qui tient compte des besoins journaliers de l'enfant tout en veillant à la réglementation et en apportant un bon équilibre alimentaire.

> Depuis la rentrée de septembre 2023, un nouveau marché pour les repas des enfants a été signé avec la société de restauration New Rest à Condren.

Notre rôle est également de veiller à développer le palais culinaire et gustatif de l'enfant quel que soit son âge.

On retrouve les menus de la restauration sur le site internet du Pays noyonnais, sur tous les lieux d'accueils, et transmis également par email dans chaque commune.

Portail familles

Afin d'être au plus près des familles et de la société dans laquelle nous vivons, les parents peuvent s'inscrire en ligne sur notre site pour les temps d'accueils que nous leur proposons.

En effet, le portail familles leur permet d'accéder à l'inscription, la réservation, l'annulation, la facturation, le paiement en ligne sans se déplacer.



28 | SERVICES À LA POPULATION

Le territoire de la CCPN offre une diversité de solutions d'accueil pour répondre aux besoins spécifiques des 915 familles ayant à charge des enfants de moins de 3 ans. Les besoins restent constants avec un nombre d'enfants de moins de 3 ans stable sur les 4 dernières années (995 enfants en 2022 / -4% en 4 ans).

L'OFFRE D'ACCUEIL :

L'offre du service petite enfance est restée stable en 2023 dans les établissements collectifs :

- > 52 places d'accueil au multi-accueil de Noyon
- > 10 places d'accueil à la micro-crèche de Guiscard

L'accueil individuel par les assistantes maternelles est en diminution en 2023 et impacte l'offre d'accueil globale, le nombre de professionnelles agréées en activité étant passé de 145 en 2022 à 136 en 2023. La crèche familiale de la CCPN est directement impactée par ce manque de professionnelles, offrant 42 places en début 2022 et n'en comptant plus que 34 fin 2023.

La continuité d'accueil est une priorité dans le service rendu aux familles : durant les petites vacances, les établissements collectifs ont été fermés en alternance pour toujours offrir une solution d'accueil aux familles qui ne pouvaient pas se libérer. Au mois d'août, la crèche familiale a continué de proposer un accueil individuel pour toutes les familles qui en avaient besoin.

Des places de remplacement y ont été instaurées en 2023 afin d'assurer les accueils de dépannage. 51 semaines par an, chaque famille fréquentant le service a ainsi été assurée d'avoir une réponse à ses besoins.

LE RELAIS PETITE ENFANCE

- > Renseigne toutes les familles du territoire qui cherchent un mode d'accueil pour leur enfant
- > Accompagne dans leurs démarches les 327 familles qui emploient l'une des 136 assistantes maternelles résidant sur l'une des 42 communes de la CCPN
- > Enregistre et traite les demandes d'inscription en crèches

Le Relais Petite Enfance (RPE) dispose d'une salle dédiée aux activités d'éveil à destination des assistantes maternelles et aux enfants qu'elles accueillent au Pôle Petite Enfance de l'espace Simone Veil de Noyon. En 2023, des ateliers itinérants ont également été organisés dans les communes de Carlepont Guiscard, et Maucourt.

Le RPE s'inscrit en 2023 dans une dynamique partenariale et met à profit les ressources humaines et matérielles du territoire : ateliers dans « Les maisons pour tous », atelier culinaire en Résidence Pour Personnes Agées, ateliers de motricité en partenariat avec le judo-club de Noyon, accueil par le centre social de Guiscard, séances bébés lecteurs avec la médiathèque du chevalet et de Carlepont, soirée thématique organisée avec le Centre de Ressources Petite Enfance et Handicap.

L'année s'est conclue par la présentation d'un spectacle pour les jeunes enfants, préparé par 3 assistantes maternelles, à la médiathèque du Chevalet.

+ d'infos

Le budget de fonctionnement du service Petite enfance s'est élevé, en 2023, à :

1 697 906 € de charges réparties comme suit :

- > 973 573 € de subventions partenariales
- > 223 594 € de participations familiales
- > 500 738 € à charge de la CCPN

Le Service Petite Enfance a relancé en 2023 la dynamique de formation et d'accompagnement du personnel, veillant à la qualité d'accueil offerte aux tous petits :

- > la formation aux gestes de premiers secours a été organisée pour les 24 agents des structures collectives los de la journée pédagogique de rentrée scolaire,
- > 2 agents ont pu bénéficier de la formation HACCP en partenariat avec le prestataire de la restauration du Service Enfance afin d'assurer les normes d'hygiène de restauration collective,
- > 7 agents ont pu partir en formation organisée par le CNFPT dans le cadre de la professionnalisation tout au long de la carrière et de la prise de poste à responsabilité.
- > La direction de la crèche familiale a mis l'accent sur l'accompagnement des pratiques professionnelles en organisant des visites mensuelles au domicile des assistantes maternelles afin de suivre le développement des enfants, d'encourager les professionnelles dans les propositions d'activités d'éveil et l'aménagement des espaces dédiés aux enfants. Un accompagnement qui se poursuit par l'instauration en 2023 d'une participation hebdomadaire aux ateliers d'éveils et par l'accès aux soirées thématiques du RPE.

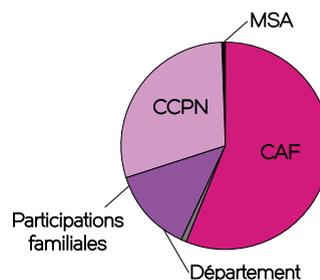
En 2023, les structures se sont

résolument inscrites dans une démarche d'ouverture aux familles :

- > Lors de cafés-parents ponctuels au multi-accueil, et mensuels à la micro-crèche. Ils offrent la possibilité d'un temps d'échange plus long et plus riche entre professionnels et parents autour de la vie de l'établissement, de l'éveil de leur enfant.
- > Fêtes de l'été, fêtes de fin d'année, semaine du goût, semaine de la petite enfance : autant d'occasions d'inviter les parents à se joindre à la vie des établissements.

Ces temps partagés ont été l'occasion d'échanger avec les familles concernant les actions et projets pédagogiques menés en 2023 : à la micro-crèche, le partenariat avec la médiathèque de Guiscard où les enfants se rendent 2 fois par mois, l'organisation d'une journée « sans heure » pour être au plus près du rythme des enfants, de journées pyjamas ; au multi-accueil, l'organisation en groupes d'âges mélangés depuis la rentrée de septembre et l'accès à salle de motricité partagée avec la crèche familiale.

RÉPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT EN %



+ d'infos

L'année 2023 en chiffres :

- > 210 enfants accueillis en établissement de la CCPN
 - > 12% de fréquentation supplémentaire des crèches collectives comparé à 2022
 - > Le nombre d'heures de présence moyen par enfant en crèche collective a augmenté de 15%
 - > 1,55€ ; tarif horaire moyen par heure d'accueil pour les familles accueillies en crèche
 - > 131 dossiers de préinscriptions déposés pour un accueil régulier
- Coût réel pour 1h d'accueil en établissement petite enfance de la CCPN en 2023 :
- > Coût de fonctionnement par heure : 11.10€
 - > Participation moyenne des familles : 1.55€
 - > Subventions CAF et MSA : 6.40€
 - > Coût pour la CCPN : 3.15€

Centre intercommunal de santé du Pays noyonnais

Depuis 2018, la Communauté de communes du Pays noyonnais renforce l'offre de soin territoriale par la création d'un centre intercommunal de santé.

Face à la désertification médicale observée sur son territoire, la Communauté de Communes du Pays noyonnais a pris l'initiative de pallier le manque de médecins généralistes par l'ouverture d'un centre intercommunal de santé sur la commune de Noyon.

En 2023, 3 médecins et 2 secrétaires médicales proposaient(ent) leurs

services alliant le soin, la prévention, l'éducation sanitaire et thérapeutique pour la population résidant sur le Pays noyonnais.

Le centre de santé a pour mission principale d'assurer une prise en charge globale des patients en réunissant l'approche médicale et sociale.



+ d'infos

Adresse: 57 bis rue de Paris
- parking de la Boissière -
60400 Noyon

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h-12h
et de 14h-18h.

LE CENTRE DE SANTÉ EN CHIFFRES en 2023

> **2 096** patients ayant déclaré le centre de santé comme médecin traitant.

> **1** médecin salarié à 1 ETP, 1 médecin à 0.60 ETP et 1 médecin vacataire.

> **2** secrétaires médicales (1 ETP et 1 à 0,85 ETP).

> **9 188** actes médicaux réalisés sur la période de janvier à décembre 2023.

Contrat Local de Santé du Pays noyonnais

Depuis 2019, la Communauté de communes du Pays Noyonnais renforce son développement local en matière de santé par la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS), en collaboration étroite avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France.

Le Contrat Local de Santé (CLS) a pour objectif d'identifier les problématiques de santé prioritaires sur le territoire et de dynamiser la politique de santé au plus proche de la population, par la mise en place de réponses adaptées émanant de la synergie des acteurs locaux.

Le CLS s'inscrit dans une approche globale de la santé portant sur la prévention et la promotion de la santé, l'accès aux soins, l'accompagnement médico-social, la santé mentale, la santé environnementale et les déterminants sociaux de la santé (éducation, logement, habitat, emploi...). Le CLS est signé pour la durée du schéma régional de santé (jusqu'en 2023).

En 2019, 4 axes ont été retenus et validés dans le cadre de l'élaboration de ce contrat par les partenaires et les acteurs du territoire :

- > Axe 1 : renforcer la dynamique territoriale de santé et l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.
- > Axe 2 : renforcer le parcours de santé des publics en situation de précarité et

de vulnérabilité.

- > Axe 3 : faciliter le parcours de vie en santé mentale.
- > Axe 4 : promouvoir un environnement et des comportements favorables à la santé.

En 2023, la Communauté de communes du Pays Noyonnais poursuit son travail partenarial avec l'ARS Hauts-de-France et les acteurs locaux pour la déploiement de la stratégie santé territoriale, via la mise en place d'actions répondant aux besoins du territoire.

Des actions en lien avec la prévention et l'accompagnement sur le dépistage du cancer du sein ont été menés. L'axe santé mentale a été également déployé par la mise en place d'actions de promotion dans le cadre des Semaines d'Informations sur la Santé Mentale (SISM). La notion de rétablissement en santé mentale a également été déployé sur le territoire à travers d'action de formation, ainsi que l'organisation d'un colloque départemental sur la commune de Noyon sur cette thématique.

+ d'infos

UNE PLURALITÉ D'ACTEURS SENSIBILISÉS

7 partenaires signataires se sont associés au Contrat Local de Santé : l'Agence Régionale Hauts-de-France, la Préfecture de l'Oise, le Conseil Départemental de l'Oise, la CPAM de l'Oise, la MSA Picardie, la CAF de l'Oise et la Communauté de communes du Pays noyonnais.

Ces partenaires se mobilisent aux côtés des acteurs du Pays Noyonnais intervenant sur les champs de la santé, du médico-social, du social, mais également issus du monde associatif et sportive pour déployer la stratégie santé définie conjointement.



Le funérarium

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, la CCPN a en charge l'aménagement et le fonctionnement du funérarium du Noyonnais.

Cet équipement est situé dans l'enceinte du centre hospitalier Compiègne-Noyon, avenue Alsace Lorraine à Noyon. Il est ouvert aux familles des défunts de 8h à 20h du lundi au samedi et de 9h à 20h les dimanches et jours fériés.

Il permet aux familles de disposer d'un salon de recueillement (funérarium) ou d'un simple lieu transitoire avant la mise en bière (morgue).

Une convention nous lie au centre hospitalier pour définir l'utilisation de cet équipement: trois salons funéraires gérés par la communauté de communes, adossés à la morgue qui est sous la responsabilité de l'hôpital.

Un agent à temps non-complet assure le fonctionnement de cet équipement.



+ d'infos

LES TARIFS D'OCCUPATION DU FUNÉRARIIUM EN 2023

Durée du séjour	Pays noyonnais	Hors PN
1 ^{er} jour	186 €	274 €
Jours suivants	15 €/jour	37 €/jour

L'ACTIVITÉ DU FUNÉRARIIUM EN 2023

- > 51 défunts
- > 320 jours d'occupation

Préserver l'environnement



La collecte et l'élimination des déchets,
la protection de la qualité et de la quantité
de la ressource en eau potable,
la mise en valeur des pratiques respectueuses de l'environnement
sont les missions de la CCPN.

La collecte des déchets ménagers

Le titre IV de la loi de transition énergétique pour la croissance verte introduit des dispositions relatives aux déchets pour promouvoir l'économie circulaire et la lutte contre les gaspillages. L'un des objectifs est de donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets en réduisant de 10 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits.



poubelle classique

Le tonnage des ordures ménagères résiduelles s'élève à 236 kg/hab/an, 7 836 tonnes, - 5,22% par rapport à 2022.



poubelle jaune

Le tonnage de la collecte sélective s'élève à 62 kg/hab/an, 2 043 tonnes, - 6,06% par rapport à 2022.



benne à verre

Le tonnage du verre s'élève à 28 kg/hab/an, 939 tonnes, - 9,68% par rapport à 2022.



déchetterie

Le tonnage en déchetterie s'élève à 251 kg/hab/an, 8 336 tonnes, + 2,7% par rapport à 2022.

La CCPN adhère au Syndicat mixte du département de l'Oise (SMDO - ex SMVO) qui assure le transport, le traitement des déchets et la gestion des déchetteries.

+ d'infos

LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA= ORDURES MÉNAGÈRES + ENCOMBRANTS)

> 577 kg/hab./an sur le territoire noyonnais soit - 0,39% par rapport à 2022.

LES REFUS DE TRI

> 29,58 % contre 18,55 % en 2021.

FINANCIÈREMENT

> 3 496 657 € de budget consacrés à la prévention et la gestion des déchets ménagers
> 105,07 € TTC par habitant et par an.

Le budget alloué à la gestion de la collecte et de l'élimination des ordures ménagères s'est élevé à 3.5 millions d'euros en 2023.

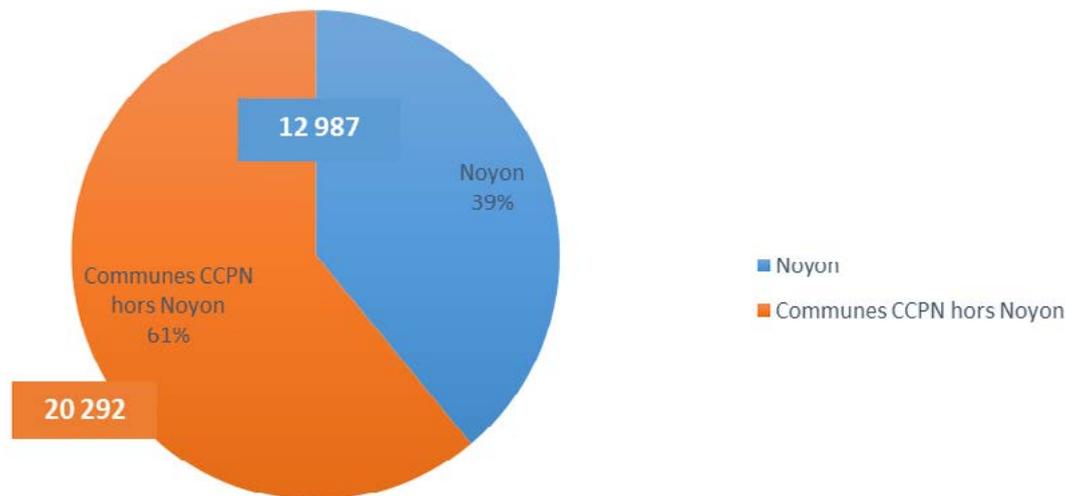
Les 3 principaux postes de dépenses sont les suivants :

	2021	2022	2023	N-1
Collecte des ordures ménagères	1 118 213 €	1 161 360 €	1 268 671 €	+ 9,24%
Traitement des ordures ménagères résiduelles	628 704 €	747 130 €	618 271 €	- 17,25%
Contributions Syndicat mixte du département de l'Oise*	1 302 436 €	1 475 316 €	1 144 988 €	- 14,4%

*Inclut le fonctionnement des déchetteries et le traitement des déchets des déchetteries.

La collecte en secteur rural est plus coûteuse en raison de l'étalement des communes et du nombre de kilomètres parcourus par le prestataire (plus de temps passé et plus de carburant pour réaliser la collecte).

Répartition de la population CCPN



33 279 habitants au total



Des actions de sensibilisation pour la préservation de l'environnement

Poursuite de la promotion du compostage auprès des particuliers.

La CCPN encourage la pratique du compostage en habitat individuel depuis 2005. Pour cela, la CCPN vend des composteurs à prix préférentiel. En 2023, 68 composteurs ont été vendus. Près de 8 000 à 9 000 foyers ayant un jardin sont équipés depuis le début de l'opération, représentant environ 25 à 30% des foyers individuels équipés.



Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif doit contrôler les installations des logements non raccordés à un réseau de collecte des eaux usées. Il gère un parc d'environ 1600 installations. Les installations neuves ou réhabilitées doivent faire l'objet d'un contrôle de la conception (choix de la filière) et d'un contrôle de l'exécution (conformité des travaux). Les installations existantes doivent faire l'objet d'un contrôle de fonctionnement et de l'entretien tous les 4 ans.

L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2023

Le service a effectué

- > 13 contrôles de conception,
- > 18 contrôles de l'exécution,
- > 304 contrôles du fonctionnement et de l'entretien,
- > 29 contrôles réalisés dans le cadre d'une vente immobilière.

Les communes de Beaugies-sous-Bois, Flavy-le-Meldeux, le Plessis-Patte-d'Oie, Maucourt et Sermaize ont fait l'objet d'un contrôle en 2023.

LA CHARTE QUALITÉ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DE L'AMEVA

L'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Somme - le syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA)

a pour objet de concourir à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant de la Somme.

L'action de l'AMEVA s'inscrit dans une approche de solidarité de bassin versant, seule échelle permettant de répondre aux enjeux liés à l'eau, qu'il s'agisse de la prévention des inondations, de la gestion des milieux aquatiques ou de la préservation de la ressource en eau.

L'EPTB Somme - AMEVA et le Département de la Somme se sont associés pour mettre en œuvre une charte qualité de l'Assainissement Non Collectif. Celle-ci vise à renforcer les pratiques et les prestations pour améliorer la qualité du parc des installations. Pour ce faire, l'ensemble des acteurs de l'Assainissement Non Collectif (Services Publics d'Assainissement Non Collectif, bureaux

Evolution de l'activité

Nombre d'interventions

- > 454 en 2022
- > 364 en 2023

Contrôle de conception

- > 14 en 2022
- > 13 en 2023

Contrôle de l'exécution

- > 15 en 2022
- > 18 en 2023

Contrôle de fonctionnement et de l'entretien

- > 379 en 2022
- > 304 en 2023

Contrôle de conformité (document établi lors d'une vente)

- > 46 en 2022
- > 29 en 2023

38 | PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

d'études, entreprises de travaux publics, vidangeurs agréés, professionnels de la maintenance) sont mobilisés au travers d'engagements et d'objectifs forts.

Cette charte doit être la clé de voute d'une meilleure coopération entre les différents acteurs de la filière, de l'assurance du fonctionnement pérenne d'un Assainissement Non Collectif (ANC) préservant son environnement et d'apporter in fine un réel service à l'usager.

La vie et l'activité de la charte sont régies par plusieurs instances qui organisent et régulent les relations de travail entre les différents membres :

- Le comité de pilotage (organe de validation) ;
- Le comité technique (organe de travail/proposition) ;
- Le secrétariat (organe de promotion de la charte).

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais dispose d'un siège au comité de pilotage et son représentant est monsieur Philippe BASSET, 2ème vice-président délégué à la GEMAPI, le ruissellement, la relation avec le monde agricole et l'environnement.

7 communes sont concernées sur le territoire de la CCPN (Campagne, Flavy-le-Meldeux, Fréniches, Frétoy-le-Château, Golancourt, Libermont et Villeselve). Ces communes sont situées sur le Bassin de la Somme.

L'adhésion à la Charte est gratuite et se fait après acceptation, par l'EPTB Somme - AMEVA et le Département de la Somme, d'un dossier de candidature.

La Communauté de Communes du Pays Noyonnais a déposé un dossier de candidature auprès de l'AMEVA afin d'adhérer à cette Charte en mars 2021. Ce dossier a été jugé recevable en décembre 2021.

La signature de la Charte s'est faite le 17 janvier 2022 et a été contresignée par la Présidente de la CCPN le 8 février 2022.

L'adhésion à la Charte a été renouvelée pour l'année 2023.



Nos moyens pour agir



Afin d'offrir un service public de qualité à l'ensemble des habitants du territoire, la CCPN compte plusieurs services aux missions riches et variées. Au-delà des moyens humains, la collectivité est dotée de moyens financiers, dont les montants sont votés chaque année.

Les services supports

Administration générale, courrier, ressources humaines, finances, marchés publics, affaires juridiques, services techniques, informatique, ou encore communication... autant de services transversaux qui œuvrent au bon fonctionnement de la collectivité pour un service public de qualité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le service gère l'organisation des commissions, conseils et bureaux communautaires, impliquant en particulier la gestion des délibérations et décisions (depuis 2015), transmission dématérialisée des actes au contrôle de légalité. Il est également chargé d'assurer un ensemble de services essentiels à la collectivité avec notamment l'accueil téléphonique et physique du public ainsi que le courrier et sa distribution vers l'ensemble des services.

RESSOURCES HUMAINES

La Direction des Ressources Humaines, avec son budget « Masse Salariale » de près de 9 millions d'€, est une direction ressource au service des autres directions de la Collectivité. Elle définit et propose une politique d'optimisation des ressources humaines de la collectivité, anime et évalue sa mise en œuvre via une Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences. La

Direction des Ressources Humaines définit et développe les compétences de ses agents en interne à travers un futur plan de développement de compétences ambitieux.

Elle est garante de la santé et la sécurité au travail des agents intercommunaux et développe des actions innovantes en matière RH. Elle met également l'accès sur la qualité des process des services recrutement-intégration et carrières-payes. Elle anime le dialogue social et les instances représentatives. Enfin, elle organise la communication des offres d'emploi et de la promotion des métiers.

2023 a été une année très marquée par la structuration de la collectivité, notamment par la mise en œuvre d'un nouveau règlement du temps de travail, mise à jour de tous les organigrammes des directions de service, un nouveau tableau des emplois et des effectifs et l'ouverture de la campagne des

entretiens professionnels annuels. 2024 devrait s'inscrire dans cette même dynamique.

FINANCES

La direction des finances assure la préparation et le suivi du budget de la collectivité et de chacun des services. Le service suit l'exécution des dépenses et des recettes, gère la trésorerie tout en apportant assistance et conseil aux différents services de la collectivité.

SYSTÈMES D'INFORMATION

La Direction des Systèmes d'Information assure l'ensemble des missions relevant de la gestion du système d'information (gestion du parc informatique, réseau et sécurité informatique et serveurs, déploiement de solutions applicatives, gestion des outils de télécommunication, support utilisateurs...).

Suite à la modernisation et à la sécurisation de son réseau informatique, la Communauté de communes continue le renouvellement de son infrastructure de stockage et de sauvegarde des données (mise en place de serveurs virtualisés et d'un plan de reprise d'activités).



Engagée dans le développement du numérique dans les pratiques de l'administration, la Communauté de communes du Pays noyonnais poursuit le déploiement de nouvelles solutions logicielles afin d'optimiser le fonctionnement des services et apporter un service de qualité aux usagers : solution de gestion médicale pour le centre de santé ouvert depuis novembre 2018, solution de dématérialisation des assemblées (pour la Ville de Noyon), déploiement d'un outil de gestion des courriers...

MARCHÉS PUBLICS

Comme pour toute collectivité, les achats et prestations sont régulés et encadrés par la mise en place de marchés publics. Ceux-ci sont gérés par un service dédié en appui à l'ensemble des services opérationnels de leur création (définition des besoins et rédaction des dossiers de consultation) à leur suivi (notification). Le service Marchés publics est compétent pour tout type d'achat dès le 1^{er} euro engagé.

AFFAIRES JURIDIQUES

Service ressource, la cellule juridique assure la sécurité juridique des actes et des activités de la communauté de communes. À ce titre, elle assume le contrôle des délibérations, des arrêtés, des décisions ou des baux. Le service

participe aux projets à chaque étape afin de s'assurer de la conformité juridique des décisions adoptées.

COMMUNICATION & ÉVÉNEMENTIEL

Afin d'assurer sa mission d'information auprès des populations, le service est doté de plusieurs outils : un site internet, magazine 42Com, distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire, une page Facebook, une page LinkedIn, des dépliants institutionnels sur la gestion des déchets ou encore les modes de garde. Le service assure également les relations presse.

SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques gèrent les moyens matériels de la collectivité : le parc de véhicules, l'immobilier (bâtiments et infrastructures) ou encore le mobilier. Les agents du service assurent l'entretien des locaux, la maintenance (contrôles obligatoires, planification et suivi des gros travaux), logistique (préparation des manifestations). Des équipes sont également chargées de l'entretien des espaces verts : campus économique Inovia, maison de santé pluri-disciplinaire à Guiscard, stadium... Une brigade verte, composée de trois agents, entretient, tout au long de l'année, les 180 km de chemins de randonnée.

Nos effectifs

AGENTS QUI COMPOSENT
LA CCPN : 286

AGENTS DE LA CATÉGORIE
A : 37

AGENTS DE LA CATÉGORIE
B : 31

AGENTS DE LA CATÉGORIE
C : 218

ASSISTANTS MATERNELS : 6

AGENTS EN CONTRAT PEC
OU APPRENTI : 6

Les compétences

La Communauté de communes du Pays noyonnais détient actuellement 11 compétences sur 12 possibles (art. L5214-16 du CDGT), dont 5 compétences obligatoires. Les compétences optionnelles relèvent d'un choix du conseil communautaire.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- > Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
 - Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur
 - Actions d'accompagnement et d'amélioration de l'habitat
 - Plan local d'urbanisme en tenant lieu et carte communale
- > Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 :
 - Création, aménagement, entretien, gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - Action de développement économique
 - Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme
- > Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI)

- > Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs
- > Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- > Protection et mise en valeur de l'environnement
- > Politique du logement et du cadre de vie
- > Politique de la ville et de la ruralité :
 - Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
 - Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- > Programme d'actions défini dans le contrat de ville
- > Création, aménagement et entretien de la voirie
- > Création et gestion de maisons de services aux publics et définition des obligations de services publics y afférant

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- > Haut débit
- > SPANC
- > Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- > Création et mise en œuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics, exceptés les transports urbains
- > Création et extension des maisons pluridisciplinaires de santé
- > Enfance et jeunesse
- > Services à la population
- > Organisation, diffusion, soutien, programmation et promotion d'événements et d'opérations culturels conçus ou intéressants au moins deux communes de la communauté.
- > Emploi formation
- > Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection des ressources en eau (SAGE)
- > Compétences santé relative au centre de santé intercommunal
- > Ruissellement

Le budget

Le budget consolidé

En 2023, la communauté de communes administrait 4 budgets.

Le budget concernant le Centre de santé a été clôturé au 31 décembre 2021.

Quatre sont reconduits sur l'exercice 2022 et 2023 : le Budget Principal ainsi que les budgets annexes suivants :

- Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC),
- Inovia
- Aménagement Economique Sud Noyonnais (AESN).

L'agrégation de l'ensemble des budgets a fait ressortir les résultats d'exécution 2023 suivants :

- > Section de fonctionnement : 483 890 €
- > Section d'investissement : 1 386 936 €

Compte-tenu des résultats antérieurs reportés, le résultat global consolidé 2023 s'établit à - 1 357 442 € :

- > Section de fonctionnement : - 1 258 514 €
- > Section d'investissement : - 98 928 €

Le résultat de clôture global est excédentaire de 2 920 526 €.

La Communauté de communes du Pays noyonnais poursuivant son désendettement, présente un capital restant dû de l'encours de dette au 31 décembre s'élevant à 18 781 740 €.

Le budget principal : la section de fonctionnement

En 2023, le budget principal enregistre en exécution, près de 18 873 842 € de dépenses réelles de fonctionnement et de 21 407 725€ de recettes réelles (en augmentation par rapport à 2022).

APPILLY
BABŒUF
BEAUGIES-SOUS -BOIS
BEAURAINS-LÈS-NOYON
BÉHÉRICOURT
BERLANCOURT
BRÉTIGNY
BUSSY
CAISNES
CAMPAGNE
CARLEPONT
CATIGNY
CRISOLLES
CUTS
FLAVY-LE-MELDEUX
FRÉNICHES
FRÉTOY-LE-CHÂTEAU
GENVRY
GOLANCOURT
GRANDRÛ
GUISCARD
LARBROYE
LIBERMONT
MAUCOURT
MONDESCOURT
MORLINCOURT
MUIRANCOURT
NOYON
PASSEL
PLESSIS-PATTE-D'OIE
PONT-L'ÉVÊQUE
PONTOISE-LÈS-NOYON
PORQUÉRICOURT
QUESMY
SALENCY
SEMPIGNY
SERMAIZE
SUZOY
VARESNES
VAUCHELLES
VILLE
VILLESELVE

Communauté de communes du Pays noyonnais

Campus économique Inovia

1435 boulevard Cambronne

CS 30110

60400 NOYON

tél. 03 44 09 60 40

fax 03 44 09 60 41

accueil@paysnoyonnais.fr

www.paysnoyonnais.fr | 